

COTISATION A.P.E.L. : Année scolaire 2024/2025

Une communauté éducative, ce n'est pas seulement les enseignants et le personnel de l'établissement. **En tant que parents et premiers éducateurs de vos enfants, vous êtes au cœur du dispositif.**

Aussi, adhérer à l'A.P.E.L., c'est renforcer le lien qui nous unit.

C'est ainsi qu'aux côtés de la direction et de l'équipe enseignante, vous prenez part à la vie interne de notre école, à l'organisation de diverses animations qui aident à améliorer le quotidien de nos élèves.

**Pour mener à bien toutes ces missions et représenter les parents de l'école, notre association a besoin de vous, de vos idées, de votre dynamisme...
En plus de votre adhésion, participez à notre Assemblée Générale**

le 17 septembre 2024 à 18 H 00

au Lycée Notre Dame - Mende

Pour cette année 2024-2025, la cotisation est de **20 €**, elle figurera sur la facture de scolarité de votre enfant sans intervention de votre part.

Pour information 17,5 € sont destinés à l'APEL départemental. Le reste à l'Apel du lycée.

L'adhésion est volontaire et la cotisation est due par famille.

*Les familles qui ne souhaiteraient pas verser cette cotisation, ou qui la versent sur un autre établissement du département pour un autre enfant, sont priées de le signaler **par écrit** à l'école au plus tard **le 10 septembre 2024**.*

Bien amicalement

L'équipe de l'A.P.E.L. du lycée Notre Dame